



Accélérateur d'impact social par le sport

## Règlement du Culture Sport Walking Challenge

**Date et Durée du Challenge :** Le Culture Sport Walking Challenge est un challenge de marche connecté inter-entreprises qui se déroulera du lundi 29 septembre au dimanche 5 octobre 2025.

**Participation :** Le challenge est ouvert gratuitement à toutes les entreprises, collectivités ou associations désirant inscrire une ou plusieurs équipes.

Chaque entreprise, collectivité ou association peut inscrire autant d'équipes qu'elle le souhaite, composées de 5 participant(e)s.

Les participant(e)s peuvent être des employés de l'entreprise, des membres affiliés, des amis, des connaissances ou des membres de la famille.

Les participant(e)s externes à l'entreprise doivent être désignés comme membres de l'équipe lors de l'inscription et fournir les informations requises.

**Choix de la catégorie :** Lors de l'inscription, les équipes devront choisir la catégorie dans laquelle ils souhaitent concourir.

**Promeneur :** Dans cette catégorie, le nombre de pas est limité à 5 000 pas par équipier et par jour du lundi au vendredi, nombre de pas illimités le samedi et dimanche.

**Randonneur :** Dans cette catégorie, le nombre de pas est limité à 10 000 pas par équipier et par jour du lundi au vendredi, nombre de pas illimités le samedi et dimanche.

**Globe-trotteur :** Dans cette catégorie, le nombre de pas est limité à 15 000 pas par équipier et par jour du lundi au vendredi, nombre de pas illimités le samedi et dimanche.

Ce choix doit être effectué lors de l'inscription. Il est conseillé aux participant(e)s de sélectionner le niveau qui correspond le mieux à leur condition physique et à leurs objectifs personnels. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier la conformité du choix si nécessaire.

**Inscription** : Les inscriptions débutent le dimanche 1er juin 2025 et se terminent le lundi 15 septembre 2025 inclus.

Chaque entreprise doit désigner un capitaine d'équipe qui sera responsable de l'inscription et de la communication avec les organisateurs.

L'inscription se fait en ligne via le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/culture-sport-pas-de-calais/evenements/culture-sport-walking-challenge-2025>

ou via le QR code :



Une fois l'inscription de l'équipe validée, chaque participant recevra le code lui permettant de venir s'inscrire dans l'application de suivi du challenge. Le participant devra s'inscrire gratuitement dans l'application en indiquant son prénom et son nom et connecter sa montre ou son smartphone à l'application afin que ses pas soient comptabilisés.

**Déroulement du Challenge** : Chaque participant doit être muni d'un dispositif de suivi de l'activité physique (montre connectée ou smartphone) et télécharger l'application Start'R, conçue par l'IRBMS (Institut de Recherche du Bien-être, de la Médecine et du Sport santé), qui est la solution retenue pour la comptabilisation des résultats. Dotée d'un environnement ludique et facile à prendre en main, Start'R dispose en outre d'un dispositif « sécurisé » qui ne transmet pas les données aux GAFAs.

Les pas sont comptabilisés automatiquement par l'application Start'R, qui réalise un classement en temps quasi réel (avec un décalage d'environ 15 minutes) individuellement, par équipe et au sein de chaque équipe.

Les participants doivent s'assurer que leurs dispositifs de suivi d'activité sont correctement synchronisés avec l'application Start'R. Une assistance technique sera fournie aux participants afin de s'assurer qu'ils puissent participer au challenge dans de bonnes conditions.

Les résultats seront visibles en temps réel sur la plateforme en ligne fournie par les organisateurs.

**Classement** : Le classement sera établi en fonction du nombre total de pas enregistrés par chaque équipe. Le nombre de pas réalisable par chaque participant sera limité du lundi au

vendredi (5 000 pour la catégorie promeneur, 10 000 pour la catégorie randonneur, 15 000 pour la catégorie globe-trotteur). Il sera illimité les samedi 4 et dimanche 5 octobre.

Les équipes seront classées en fonction de leur performance globale du lundi 29 septembre au dimanche 5 octobre.

**Récompenses :** Des prix seront décernés dans chaque catégorie au marcheur qui aura réalisé le plus grand nombre de pas dans la semaine, à l'équipe qui aura réalisé le plus grand nombre de pas dans la semaine ainsi qu'à l'entreprise, collectivité ou association qui aura réalisé le plus grand nombre de pas en cumulant les résultats de l'ensemble de ses participants dans les trois catégories.

**Journée nationale de la marche nordique et créneaux découverte de la marche active :** Afin d'améliorer leur nombre de pas réalisés, les participant(e)s du challenge ont la possibilité de participer à l'animation « journée nationale de la marche nordique » organisée par notre partenaire le SO Calais Athlétisme le samedi 4 octobre de 10h à 12h.

Enfin, les entreprises, collectivités ou associations qui souhaiteraient proposer une initiation à la marche active à leurs collaborateurs, dans une démarche de promotion de l'activité physique, ont la possibilité de le faire via des créneaux d'une heure pour un groupe de 20 personnes maximum proposés au tarif de 100€ (dates et heures à fixer en fonction des disponibilités).

**Dispositions Générales :** Les participants doivent respecter les règles de sécurité et les réglementations locales en matière d'activité physique. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier toute équipe en cas de fraude ou de comportement contraire à l'éthique.

Les décisions des organisateurs sont finales et contraignantes.

En participant à ce challenge, les entreprises, collectivités et associations acceptent de se conformer à l'ensemble des règles énoncées dans ce règlement.

Pour s'inscrire au challenge, à la journée nationale de la marche nordique ou aux créneaux d'initiation à la marche active, Culture Sport utilise l'application Hello Asso. Cette plateforme offre la possibilité de faire un don soit à Culture Sport, soit à Hello Asso, afin de soutenir le fonctionnement de ces deux entités. Un reçu fiscal sera émis à chaque donateur, lui permettant de déduire cette contribution de ses revenus de l'année 2025.

En cas de circonstances imprévues telles que des conditions météorologiques défavorables, des problèmes logistiques ou toute autre situation le nécessitant, l'organisation se réserve le droit d'annuler le challenge de marche connecté ou la journée nationale de la marche nordique. Dans de telles circonstances, les participants seront informés dans les plus brefs délais via les canaux de communication officiels de l'organisation. Les participants seront également informés des éventuelles mesures prises pour reprogrammer ou rembourser les frais d'inscription, le cas échéant. L'organisation s'efforcera de prendre les mesures nécessaires pour minimiser les désagréments causés par une annulation et garantir une expérience équitable pour tous les participants.